Conseil des Organisations Non Gouvernementales d'Appui au Développement (CONGAD)

SIPRES Liberté VI, Extension, Immeuble Soda Marième, BP : 4109

Téléphone : (221) 33 859-39-59 Fax : (221) 33 824-44-13.E-mail : congad@orange.sn Site web : www.congad.sn

DOCUMENT DE POSITION ET DE PLAIDOYER DE LA SOCIETE CIVILE-RIO +20

Juin 2012

PLAN DU DOCUMENT

Introduction

I- Comment la société civile sénégalaise apprécie l'après Rio 92 ?

II- La société civile sénégalaise dans le cadre de la prise en charge des grands axes du développement durable

III- Appréciation par la société civile sénégalaise de la prise en charge du développement durable par les pouvoirs publics et locaux

IV- La société civile sénégalaise face à la problématique de l'économie verte

V- Les positions de la société civile sénégalaise par rapport aux thèmes clés de la Conférence de Rio+20

VI- Recommandations

Conclusion

SIGLES ET ACRONYMES

AME	Accords Multilatéraux sur l'Environnement
CC	Changement Climatique
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changement Climatiques
CDD	Commission Développement Durable
CNDD	Commission Nationale de Développement Durable
COMNACC	Commission Nationale Changement Climatique
COMRECC	Commission Régionale Changement Climatique
CONGAD	Conseil des ONG d'Appui au Développement
CSE	Centre de Suivi Ecologique
DD	Développement Durable
DEEC	Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés
DEFC	Direction des Eaux, Forêts et Chasses
DPN	Direction des Parcs Nationaux
DSRP	Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
GDT	Gestion Durable des Terres
IED	Innovations-Environnement-Développement
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances

MEPN	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature / Ministère de l'Ecologie et de la Protection de la Nature (Avril 2012)
MMI	Ministère des Mines et de l'Industrie
OCB	Organisation Communautaire de Base
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAN/LCD	Plan d'Action National pour la Lutte contre la Désertification
PAN/MPCD	Plan National d'Action sur les Modes de Production et de Consommation Durables
PANA	Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques
PEPAM	Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PGIES	Projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes au Sénégal
PIC	Plan d'Investissement Communal
PLD	Plan Local de Développement
PNAE	Plan National d'Action pour l'Environnement
PODES	Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social
PRDI	Plan Régional de Développement Intégré
PNAE	Plan Nationale d'Action pour l'Environnement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PRAE	Plan Régional d'Action pour l'Environnement
PRDD	Plan Régional de Développement Durable
RED / CONGAD	Réseau Environnement Développement du CONGAD
RSE	Responsabilité Sociale des Entreprises
SPNACB	Stratégie et Plan National d'Action pour la Conservation de la Biodiversité

INTRODUCTION

Le contexte

Le CONGAD, par sa position centrale au sein des Organisations de la société sénégalaise capitalise plusieurs expériences dans la conduite de processus préparatoires à la participation de la société civile à des conférences internationales. Ce fut le cas lors de plusieurs réunions internationales : la Conférence RIO+10 (Johannesburg 2002), la conférence de Beijing+10 (New York 2004) , lors du sommet de haut niveau sur l'aide publique au développement (Accra Septembre 2008) et bien d'autres.

La conférence des Nations Unies pour le développement durable (CDD) est organisée en application de la Résolution de l'Assemblée 64/236 (A/RES/64/236). La Conférence aura lieu au Brésil du 20 au 22 Juin 2012, vingt après la Conférence de 1992 des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) tenue à Rio de Janeiro, et dix ans après le Sommet mondial de 2002 sur le développement durable (SMDD) à Johannesburg.

Rio+20 sera une conférence de haut niveau à laquelle participeront des chefs d'Etat et de gouvernement. Il en est attendu, entre autres de la société civile sénégalaise, un document consensuel de politique ciblé et une participation pleine et entière.

L'objectif de la Conférence est d'assurer un engagement politique renouvelé pour le développement durable. Elle permettra d'évaluer les progrès et les insuffisances dans la mise en œuvre des engagements et recommandations des grands sommets sur le développement durable en vue de relever les défis nouveaux et émergents à défauts d'évaluer des Agenda 21

locaux ou de plans d'action du mode de production et de consommation durable et de la stratégie de lutte contre la pauvreté (SNDD/DSRPs).

La Conférence de Rio+20 sera en particulier axée sur deux thèmes qui mettent l'accent sur des enjeux et défis majeurs du développement durable en Afrique :

1. L'économie verte dans le contexte du développement durable et l'éradication de la pauvreté
   - Quelles sont les positions des Etats africains sur l'économie verte (points communs et divergences) ?
   - Comment l'économie verte peut servir la marche vers le développement durable?
   - Sur la base des expériences en cours dans certains pays, comment un Etat peut assurer la transition vers l'économie verte et plus largement comment l'Afrique compte-t-elle transposer son économie vers une économie verte?
   - Quelles sont les barrières pour mettre en place une économie verte en Afrique?
   - Quels sont les secteurs d'activités dans lesquels l'Afrique doit privilégier l'investissement pour la transition vers une économie verte? Quel agenda doit-elle définir à cet effet?

2. Le cadre institutionnel du développement durable.
   - Quels sont les moyens que l'Afrique doit mettre en œuvre pour renforcer son cadre institutionnel et le cadre institutionnel du développement durable au niveau global pour lui assurer une assistance et une complémentarité?
   - Quelles pourraient être les réformes de la gouvernance Internationale de l'environnement servant les intérêts de l'Afrique?
   - Quelles sont celles qui pourraient faire l'objet d'alliances régionales, sous-régionales, nationales et locales?
   - Quels sont les indicateurs techniques du développement durable qu'elle doit mettre en œuvre pour une meilleure évaluation de son développement durable?
   - Comment peut-elle consolider la connexion entre les trois piliers du développement durable au niveau politique ainsi que les capacités techniques de ses institutions en charge du développement durable?

Au Sénégal, le gouvernement a organisé un atelier national de restitution pour partager avec les acteurs, les résultats issus de la 19ème session de la CDD/NU, tenue du 02 au 14 mai 2011 au siège des Nations-Unies à New York.

Le CONGAD a représenté les organisations de la société civile à cette importante rencontre qui a, par ailleurs, permis de partager les résultats et produits attendus des processus nationaux préparatoires de la Conférence RIO +20, qui aura lieu en Juin 2012.

Le Comité national a pris des engagements, en espérant que les moyens nécessaires seront mobilisés pour conduire avec succès le processus national.

Pour réunir les conditions d'une participation efficiente de la société civile à la Conférence Rio+20, le CONGAD, a pris l'initiative de conduire un processus national indépendant, participatif des OSC Sénégalaises.

Les objectifs visés

L'objectif général est de recueillir les points de vue, les positions des OSC sur le document national, sur les thématiques et les perspectives de RIO +20.

De manière spécifique, il s'agit de :

1. Partager les grands axes du document national avec les OSC et recueillir leurs points de vue
2. Echanger avec les OSC sur les nouvelles thématiques et les perspectives de RIO+20
3. Capitaliser meilleures expériences dans le cadre de l'implication des OSC dans la prise en charge du développement durable.

La méthodologie d'élaboration du document

Le rapport a été élaboré sur la base d'une approche participative avec les différentes catégories d'acteurs de la société civiles sénégalaise, et de la revue documentaire.
Il intègre également les suggestions, observations et contributions issues de l'atelier national de partage et de validation

I- COMMENT LA SOCIETE CIVILE SENEGALAISE APPRECIE L'APRES RIO 92 ?

1-1- Dynamiques nationales

De grands espoirs ont été suscités au vu des conclusions, des recommandations issues de cette importante rencontre et des engagements pris par les Etats, les partenaires multilatéraux.

La société civile sénégalaise, à l'instar de celles de tous les pays en voie de développement, avait crié victoire, estimant que pour une fois, la communauté internationale à l'unanimité a compris que le développement équilibré, harmonieux et soucieux des générations futures doit intégrer trois dimensions fondamentales : le social, l'économie et l'environnement.

Cette compréhension partagée du développement, a par la suite beaucoup inspiré les politiques nationales formulées et mises en œuvre, ainsi que bien des réformes institutionnelles et légales entreprises.

Une dynamique nationale soutenue de prise en charge des conventions internationales à travers la mise en place de comités nationaux, de points focaux, de formulation de plans d'actions nationaux, est également enclenchée par les pouvoirs avec le soutien des partenaires techniques et financiers.

La société civile sénégalaise a été d'une manière ou d'une autre représentée par des organisations faîtières dans les divers processus nationaux.

Les politiques, stratégies, plans d'actions formulés depuis RIO 92 portent entre autre l'empreinte de la société civile qui a été dynamique, engagée et déterminée.

La société civile sénégalaise a aussi engagé des processus spécifiques pour la formulation de propositions alternatives dans des domaines et secteurs d'activités jugés essentiels dans le cadre du développement, mais insuffisamment pris en charge.

La société civile a mobilisé des fonds importants pour renforcer les capacités des acteurs, développer des activités de plaidoyer et des actions opérationnelles sur le terrain avec le soutien de partenaires financiers bilatéraux et multilatéraux.

La société civile a en outre joué le rôle d'opérateur dans le cadre de la mise en œuvre de projets et programmes nationaux.

1-2- Les points et points faibles des dynamiques nationales

A travers les dynamiques nationales de prise en charge des conclusions et recommandations de RIO 92, des points forts et des points faibles sont décelés.

Les points forts :

- des dynamiques nationales participatives, inclusives ;
- des dynamiques sectorielles ;
- des dynamiques décentralisées ;

- les conventions internationales les plus importantes dans le domaine de l'environnement prises en charge ;
- des comités nationaux et points focaux créés par arrêté ou décret ;
- le conseil supérieur des ressources naturelles et de l'environnement (CONSERE) créé et rendu fonctionnel ;
- des plans d'actions et stratégies nationaux élaborés ;
- des politiques sectorielles inspirées par la problématique du développement durable ;
- un processus national d'élaboration d'une stratégie nationale sur le développement durable enclenché ;
- des rencontres annuelles d'évaluation des acquis et des contraintes dans le cadre du développement durable régulièrement tenues, avec la participation de tous les acteurs nationaux

Les points faibles :

- des plans d'actions et stratégies nationaux non mis en œuvre, faute de moyens financiers ;
- des plans d'actions et stratégies nationaux non réactualisés ;
- des comités nationaux et points focaux peu fonctionnels ;
- le CONSERE est en léthargie ;
- la stratégie nationale sur le développement durable est un document inachevé ;
- les rencontres annuelles d'évaluation des acquis et des contraintes dans le cadre du développement durable durent un jour et les données statistiques sont soit inaccessibles, soit non actuelles.

Sur la base des points faibles mis en exergue, il peut être conclu que l'après Rio 92, a certes suscité des espoirs, stimulé un certain élan de rupture, mais le manque de volonté politique et de moyens financiers est la principale contrainte qui explique les résultats .mitigés enregistrés.

La société civile sénégalaise a du mal à comprendre la grande perte de vitesse qui a par la suite prévalu dans le cadre des dynamiques nationales.

II- LA SOCIETE CIVILE SENEGALAISE DANS LE CADRE DE LA PRISE EN CHARGE DES GRANDS AXES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La société civile sénégalaise à travers les différentes catégories d'acteurs, a depuis Rio 92, cherché à bien prendre en charge les grands axes du DD.

Le foncier

Les ONG et les organisations faîtières de producteurs, d'éleveurs, etc. ont beaucoup investi ce champ. Leurs actions sont surtout articulées autour :

- de la connaissance et de la perception par les populations de la loi sur le domaine national ;
- de la problématique de l'accès et de l'utilisation de la terre ;

- de la gestion rationnelle du foncier ;
- des pistes pour une amélioration de la loi ou pour une réforme foncière ;
- de la lutte contre l'accaparement des terres par les plus nantis au détriment des autochtones.

A cet effet, elles y développent des activités diverses :

- la réalisation d'études, d'enquêtes ;
- l'organisation d'ateliers de réflexion, d'échange, de partage sur divers sujets ;
- l'organisation de sessions de formation ;
- la réalisation et l'appui à la mise en application de plans d'occupation et d'affectation des sols ;
- la conduite d'actions de plaidoyer ;
- l'encadrement de revendications populaires.

La position de la société civile sénégalaise par rapport au foncier repose sur les éléments suivants :

- l'équité dans l'accès à la terre est un principe à respecter ;
- aucune discrimination négative ne doit être tolérée en matière d'accès à la terre ;
- les autochtones ont des droits inaliénables sur le foncier de leur terroir ;
- les acteurs d'un même terroir doivent pouvoir jouir sans contrainte du foncier et des ressources naturelles qui y sont ;
- les allochtones doivent savoir négocier avec les autorités locales sans compromettre les intérêts des autochtones ;
- la vente des terres du domaine national est formellement interdite.

L'eau et assainissement (63%) en milieu urbain(37%), en milieu rural)

Les ONG, les OCB, les organisations socio-professionnelles de producteurs, d'éleveurs, d'usagers de forages sont très présentes dans ce secteur, où des financements importants sont consentis.

Les problèmes pris en charge en général, sont :

- le manque d'eau potable des populations rurales et urbaines ;
- les forages non fonctionnels, non rentables ;
- le déficit d'équipement des forages ;
- le manque d'hygiène ;
- la mauvaise gestion des ordures, des eaux usées, des excréta ;
- les comités de gestion de forage non fonctionnels ;
- les coûts élevés de l'eau ;
- les réformes mal négociées.

Dans ce sens, elles développent les activités suivantes :

- la réalisation de forages, de châteaux d'eau, d'abreuvoirs, de bornes fontaines, de robinets ;
- la réalisation de puits modernes ;
- la réalisation de branchements sociaux ;
- la réalisation de jardins collectifs à côté des châteaux d'eau ;
- la réalisation d'ouvrages d'assainissement autonome : latrines, édicules publics, blocs sanitaires dans les ménages, les écoles, les lieux publics ;
- la réalisation de bacs à laver, de puisards ;
- l'appui à la création de comités de salubrité (CS), de comités d'hygiène (CH) ;
- l'équipement des CS, des CH en matériel d'assainissement ;
- l'appui aux investissements humains en matière d'assainissement ;
- la formation de relais ou de volontaires en environnement, des CS, des CH en hygiène et assainissement ;
- la dotation des associations d'usagers de forages et des ménages de kits de potabilisation ;
- la dotation des ménages de poubelles ;
- la dotation des CS de charrettes à traction asine pour le ramassage et l'évacuation des ordures ;
- la formation des associations d'usagers de forages en gestion, sur les textes de la réforme ;
- la vulgarisation des codes de l'eau, de l'hygiène, de l'assainissement ;
- la conduite d'actions de plaidoyer sur les réformes ;
- la production du livre bleu : critiques, propositions alternatives ;
- l'organisation d'ateliers de réflexion, d'échange, de partage sur divers sujets ;
- la réalisation d'études et de recherches-actions.

La position de la société civile sénégalaise par rapport à l'eau et l'assainissement repose sur les éléments suivants :

- le secteur de l'eau est hautement stratégique et par conséquent ne doit pas être laissé entre les mains d'opérateurs privés (concession) ;
- la situation de monopole dans le secteur de l'eau ne favorise pas la baisse du prix de l'eau ;
- le secteur de l'assainissement est très faiblement pris en charge en milieu urbain et en milieu rural ;
- les réformes doivent fortement intégrer les préoccupations sociales ;
- l'état ne doit point se retirer totalement de la gestion des forages et de leur maintenance ;
- les associations d'usagers de forages doivent regrouper toutes les catégories d'acteurs d'une localité donnée ;
- le taux de couverture des besoins en eau saine et potable est encore faible, surtout en milieu rural ;
- le taux de couverture des besoins en assainissement est très faible ;

- la bonne gestion des inondations récurrentes et à grande échelle passe par un assainissement approprié des différentes localités du pays ;
- la bonne gouvernance de l'eau et de l'assainissement est à améliorer ;
- les maladies les plus récurrentes en milieu rural sont le fait d'un manque d'eau saine et potable et d'un manque d'hygiène ;
- les collectivités locales n'appuient pas conséquemment les dispositifs de gestion des ordures initiés par les ONG, OCB ;
- les collectivités locales doivent se doter de plans d'assainissement, voire de plans locaux d'assainissement et d'hydraulique ;
- les codes de l'eau, de l'hygiène et l'assainissement ne sont pas suffisamment vulgarisés et leur application laisse à désirer ;
- les ONG, OCB plaident pour un accroissement des financements accessibles pou des interventions à plus grande échelle.

La gestion des ressources naturelles

Les ONG, les OCB, les organisations socio-professionnelles de producteurs, d'éleveurs, d'exploitants forestiers, de journalistes spécialisés dans l'environnement ont davantage investi ce secteur ces dix dernières années avec l'appui de divers partenaires, dont le plus constant et le plus important du point de vue volume de financement et mécanismes de financement innovants est l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas.

Les problèmes pris en charge sont :

- la dégradation des écosystèmes ;
- l'appauvrissement des sols ;
- la dégradation des terres ;
- les impacts négatifs liés à l'exploitation des carrières, des mines, etc. ;
- les feux de brousse ;
- la disparition d'espèces végétales et animales à haute valeur commerciale, culturelle, scientifique, nutritive, curative, etc. ;
- la destruction des espèces protégées ;
- l'absence de mécanismes d'intégration des interventions, des financements des ONG/OCB dans la planification des activités du Ministère en charge de l'environnement, ainsi que de mécanismes de comptabilisation des résultats issues des dites interventions.

Les activités développées sont :

- les mises en défens sur des centaines d'hectares ;
- la régénération naturelle assistée sur des centaines d'hectares ;
- la mise en place de réserves naturelles communautaires ;
- le reboisement des zones dégradées, dont les mangroves, les zones salées ;
- la mise en place de pépinières communautaires, de bois villageois ;

- la mise en place de fermes agro-écologiques ;
- la réalisation de digues, de diguettes, de barrage anti-sel, de bassins de rétention ;
- la réalisation de demi-lunes ;
- la mise en place de gabions ;
- la promotion de la mise en place de fosses compostières ;
- la promotion des technologies d'économies d'économie d'énergie ;
- le désensablement des marigots ;
- l'appui à l'élaboration et à l'application de conventions locales ;
- la formation de relais en environnement et en GRN ;
- l'appui à la valorisation des produits de cueillette ;
- la formation des acteurs en techniques de pépinières, de compostage, de greffage, de reboisement, en contentieux environnemental, en plaidoyer, en veille écologique, en EIE, en contrôle citoyen environnemental ;
- la réalisation de milliers de km de pare-feux ;
- la promotion de la mise en place de comités de lutte contre les feux de brousse ;
- l'équipement des CLCFB en matériel de lutte ;
- la production et la diffusion de supports didactiques et pédagogiques ;
- la réalisation d'études et de recherches-actions ;
- l'organisation d'ateliers de réflexion, d'échange, de partage sur divers sujets ;
- la vulgarisation des codes : code forestier, code de l'environnement, code minier, code des collectivités locales ;
- la vulgarisation des conventions internationales ;
- la vulgarisation de bonnes pratiques ;
- l'information et la sensibilisation des populations ;
- la promotion de la mise en place de plans locaux d'actions environnementaux ;
- la promotion de la mise en place de fonds communautaires d'appui à l'environnement et à la GRN.

La position de la société civile sénégalaise par rapport à la GRN repose sur les éléments suivants :

- les écosystèmes dans leur grande diversité sont à un niveau de dégradation inquiétant
- les projets et programmes initiés par les pouvoirs publics souffrent de manque d'ancrage communautaire et d'efficacité ;
- les pouvoirs publics ne se montrent pas rigoureux pour faire respecter les dispositions contenues dans les codes, ce qui est à la base des problèmes engendrés par l'exploitation anarchique et irrationnelle des ressources naturelles ;
- l'absence de transfert de ressources financières par les pouvoirs publics rend difficile la bonne gestion de cette compétence transférée par les C.L
- les C.L ne font pas beaucoup d'efforts financiers pour améliorer la GRN ;
- les services techniques déconcentrés n'ont plus les moyens humains, matériels et financiers suffisants pour améliorer la GRN ;

- les ONG, OCB ne reçoivent pas suffisamment d'appuis financiers à la hauteur de leurs ambitions et de leurs efforts ;
- les ONG sont faiblement impliquées au plan opérationnel dans la mise en œuvre des projets et programmes nationaux initiés par les pouvoirs publics ;
- les ONG, OCB plaident pour une gestion plus structurée et plus conséquente des contentieux environnementaux
- les ONG, OCB plaident pour une meilleure intégration de leurs interventions, financements et une meilleure comptabilisation des résultats dans les mécanismes nationaux de planification et d'évaluation ;
- les ONG, OCB plaident pour plus de sécurité autour des bassins de rétention ;
- les ONG, OCB plaident pour une participation plus conséquente des exploitants forestiers à la régénération des zones dégradées ;
- les ONG, OCB plaident pour la mise en place de fonds spéciaux avec des mécanismes innovants de financement pour des interventions plus accentuées dans le cadre des changements climatiques, de la lutte contre la désertification, de la protection des zones humides, de la conservation de la diversité biologique, de la lutte contre la dégradation des terres, de le lutte contre la salinité des sols, de la lutte contre l'appauvrissement des sols

L'agriculture et la sécurité alimentaire

Les ONG, les OCB, les organisations socio-professionnelles de producteurs ont depuis toujours investi le secteur de l'agriculture qui occupe environ 70% de la population active du pays.

Les problèmes pris en charge sont :

- la pauvreté des sols ;
- la salinité des sols ;
- la dégradation des terres ;
- le déficit de semences de qualité ;
- le déficit de financement ;
- la vétusté du matériel agricole ;
- le déficit d'équipements lourds pour les travaux de sols ;
- le déficit d'équipements de transformation ;
- les périodes longues et récurrentes de soudure ;
- la concurrence des produits agricoles importés ;
- l'étroitesse des marchés ;
- le manque de pistes de production ;
- le déficit de magasins de stockage, de conservation des produits agricoles ;
- l'utilisation abusive des pesticides et engrais chimiques
- les déprédateurs, les insectes nuisibles et les criquets

Les activités développées sont :

- la promotion du compost ;
- l'appui en engrais, en phosphate ;
- la réalisation d'actions de défense et de régénération des sols ;
- la réalisation de digues, de diguettes, de barrage anti-sel, de bassins de rétention, de puits, de forages équipés ;
- l'appui à la production et à la vulgarisation de semences améliorées ;
- la mise en place de systèmes innovants et efficients d'irrigation ;
- la mise en place de banques de céréales, de banques de solidarité ;
- la promotion de l'exploitation familiale ;
- l'appui à la protection des cultures : distribution de produits, de matériel de lutte, mise en place de comités locaux de lutte ;
- l'appui en matériel agricole ;
- l'appui en équipements lourds ;
- l'appui en équipements de transformation ;
- la réalisation de magasins de stockage, d'unités de conservation ;
- la mise en place de fonds de garantie, de lignes de crédit, de systèmes financiers décentralisés ;
- l'organisation de foires commerciales régionales, nationales ;
- la promotion nationale de produits agricoles ;
- la promotion d'une agriculture biologique

- la formation des producteurs en techniques de production, de transformation, en protection des cultures, en fertilisation des sols, en organisation, en gestion, en marketing, en négociation ;
- l'alphabétisation des producteurs ;
- la production et la diffusion de supports pédagogiques et didactiques ;
- le développement d'actions de plaidoyer ;
- la réalisation d'études et de recherches-actions ;
- l'organisation d'ateliers de réflexion, d'échange, de partage sur divers sujets ;
- la vulgarisation de bonnes pratiques.

La position de la société civile sénégalaise par rapport à l'agriculture et à la sécurité alimentaire repose sur les éléments suivants :

- l'agriculture est le poumon de l'économie nationale ;
- l'exploitation familiale doit être le premier échelon à promouvoir ;
- avec des semences tous venants, on ne peut pas développer l'agriculture ;
- seules des terres agricoles riches en matière organiques peuvent donner de bons rendements agricoles ;
- la recherche doit être au service de l'agriculture et de la transformation ;

- l'agriculture moderne ne peut se passer d'équipements adéquats et en quantité suffisante pour les travaux des sols, la production, la transformation, ainsi que de magasins de stockage, d'unités de conservation, de pistes de production ;
- la maîtrise de l'eau est une dimension importante pour développer l'agriculture ;
- la valorisation de l'eau productive à travers des activités agricoles passe par l'exploration de toutes les sources d'eau et la promotion de systèmes d'irrigation innovants et efficients ;
- l'assurance agricole est un mécanisme à promouvoir pour protéger les producteurs contre les intempéries, les mauvaises récoltes ;
- les subventions agricoles sont un levier utile pour impulser l'agriculture ;
- la protection des filières agricoles contre les importations est souvent nécessaire ;
- l'organisation régulière de foires commerciales aide à écouler les produits, à fidéliser la clientèle, à faire adopter les produits locaux par les consommateurs ;
- la promotion du consommer local doit être un des axes clés de développement de l'agriculture ;
- seuls des prix incitatifs aux producteurs peuvent booster l'agriculture ;
- des producteurs plus professionnels peuvent garantir l'accroissement de la productivité et partant des productions agricoles ;
- des mécanismes de financement innovants, mieux encadrés et sécurisés renforcent les capacités à produire, à transformer ;
- les ONG, OCB et organisations de producteurs plaident pour plus de financements en vue de renforcer leurs interventions dans les secteurs de l'agriculture et de la sécurité alimentaire.

L'élevage

Les ONG, les OCB, les organisations socio-professionnelles d'éleveurs sont présentes dans ce secteur d'activités très important pour l'économie du pays, en termes de main d'œuvre active occupée, de richesses créées.

Les problèmes pris en charge sont :

- la pauvreté du tapis herbacé du fait des effets négatifs des changements climatiques ;
- la rareté du pâturage aérien du fait d'effets combinés : effets négatifs des changements climatiques et actions anthropiques dévastatrices ;
- la destruction des pâturages et des parcours de bétail du fait de la salinisation accentuée, de l'accroissement des champs de culture ;
- la cherté de l'alimentation de bétail ;
- le manque d'eau pour l'abreuvement du bétail ;

- le type d'élevage extensif encore largement pratiqué ;
- la survivance de certaines maladies animales dévastatrices ;
- le phénomène des pluies hors saison ;
- des espèces et races peu productives en lait et en viande ;
- le manque d'unités de conservation du lait ;
- les difficultés d'écoulement du lait en période hivernale ;
- les vols de bétail ;
- le déficit d'organisation des éleveurs.

Les activités développées sont :

- la promotion des cultures fourragères ;
- la promotion du stockage et de l'enrichissement de l'herbe ;
- la réalisation de bassins de rétention, de puits modernes, de forages équipés, d'abreuvoirs ;
- la formation d'auxiliaires vétérinaires ;
- le financement d'activités d'embouche ;
- les mises en défens ;
- la réalisation et l'équipement d'unités de transformation ;
- la réalisation de POAS pour une gestion rationnelle du foncier ;
- l'appui à l'élaboration et à l'application de conventions locales ;
- le traçage des parcours de bétail ;
- la réalisation d'études et de recherches-actions ;
- l'organisation d'ateliers de réflexion, d'échange, de partage sur divers sujets ;
- la vulgarisation de bonnes pratiques ;
- l'introduction de races améliorées ;
- le marquage des animaux ;
- l'organisation de foires commerciales ;
- la formation des éleveurs en production de fourrages, en transformation, en gestion, en marketing, en négociation, en organisation.
- l'alphabétisation des éleveurs ;

La position de la société civile sénégalaise par rapport à l'élevage repose sur les éléments suivants :

- les éleveurs ont un droit d'accès à la terre au même titre que les producteurs ;
- l'élevage extensif connaîtra bientôt des limites de progression du fait de l'urbanisation rapide et de l'accroissement des champs de culture ;
- seules des unités de conservation et de pasteurisation modernes peuvent booster la vente des produits laitiers ;
- seuls des éleveurs professionnels peuvent aider à résoudre les problèmes qui se posent : faible production de lait, de viande, déficit récurrent d'alimentation, faible organisation.

La pêche

Les ONG, les OCB, les organisations socio-professionnelles de pêcheurs investissent le secteur de la pêche depuis des années. Avec plus de 700km de côte, le Sénégal possède une façade maritime très importante. Son espace maritime couvre 198.000km2, soit un peu plus que la superficie du pays. Pendant longtemps (depuis 1986), le secteur occupe le premier poste des exportations devant les produits arachidiers et les phosphates combinés avant de connaitre un recul et d'être devancé par le tourisme.

La production halieutique couvre près de 75% des besoins en protéines animales de la population nationale avec une consommation par année et par personne de 28kg.

La profession occupe prés de 1 000.000 de personnes, dont 100.000 pêcheurs impliqués à 90 % dans la pêche artisanale et beaucoup de femmes dans la transformation, la commercialisation et les industries.

Les problèmes pris en charge sont :

- la surexploitation des stocks démersaux à valeur marchande élevée ;
- de sérieux risques de rupture biologique se posent pour beaucoup d'espèces ;
- de fortes pressions sont exercées sur les ressources halieutiques à travers une flottille de plus en plus performante, de mauvaises pratiques et l'utilisation de techniques de pêche non réglementaires ;
- la mangrove a subi ces dernières années les assauts répétés des populations et se trouve dans une dégradation avancée et constitue une menace sur la biodiversité des espaces marins ;
- la forte érosion côtière permanente liée aux effets des houles et des marrées avec d'importants dégâts sur les établissements humains ;
- les inondations sont récurrentes et aggravent l'érosion côtière observée avec l'absence d'un système fonctionnel d'assainissement et d'évacuation des eaux usées et pluviales ;
- l'exploitation anarchique, non réglementaire du sel et du sable marin ;
- les différentes industries déversent des rejets de produits pétroliers non traités, drainent des eaux polluées vers la mer et contribuent à la dégradation de la biodiversité marine dans la zone ;
- les professionnels du secteur (les pêcheurs artisans) font usage d'engins de pêche non réglementaires, destructeurs des ressources halieutiques et prohibés avec des sennes tournantes de très petites tailles appelées « moustiquaires » qui pêchent essentiellement des juvéniles et alevins.
- le littoral sénégalais est fortement atteint par le phénomène de dégradation continuelle ;
- la pollution des zones de débarquement atteint à présent des proportions de plus en plus inquiétantes,
- l'occupation anarchique du littoral ;
- le faible niveau d'organisation et de professionnalisme des acteurs ;

- l'impact du changement climatique avec le réchauffement des eaux et la perturbation de l'upwelling ;
-
- le déficit des capacités de financement des acteurs (investissements, fonds de roulement).

Les activités développées sont :

- l'organisation des acteurs, des populations le long du littoral ;
- la mobilisation sociale des acteurs et des populations autour des problèmes du secteur ;
- la réalisation d'ouvrages d'assainissement ;
- la réalisation et l'équipement d'infrastructures de séchage, de fumage, de conservation ;
- la réalisation et l'équipement d'infrastructures socio-éducatives ;
- la formation des acteurs : techniques de pêche, de transformation, organisation, gestion, reproduction halieutique ;
- l'alphabétisation des femmes transformatrices ;
- la réalisation d'études et de recherches-actions ;
- l'organisation d'ateliers de réflexion, d'échange, de partage sur divers sujets ;
- la vulgarisation de bonnes pratiques ;
- l'expérimentation de fermes piscicoles ;
- la vulgarisation du code de la pêche ;
- l'appui en équipements de pêche ;
- l'information et la sensibilisation des acteurs, des populations ;
- la mise en place de fonds de garantie, de lignes de crédit, de systèmes financiers décentralisés.

La position de la société civile sénégalaise par rapport à la pêche repose sur les éléments suivants :

- la protection de nos ressources halieutiques contre la flottille étrangère est d'une très grande nécessité ;
- le repos biologique doit être une pratique désormais intégrée dans la politique nationale de pêche ;
- l'aquaculture mérite d'être largement développée pour une couverture mieux satisfaisante des besoins en poissons ;
- la restauration et la régénération de la mangrove doivent figurer comme priorité dans la politique nationale
- les conditions d'hygiène et d'assainissement doivent être impérativement réunies au niveau des sites de débarquement, le long du littoral ;
- les mauvaises pratiques de pêche, d'exploitation du sel et du sable marin doivent être sanctionnées suivant les dispositions du code des pêches et d'autres lois à envisager ;
- la loi sur le littoral doit impérativement voir le jour ;

- la lutte contre l'érosion côtière doit être une priorité pour les pouvoirs publics et leurs partenaires ;
- la mise en place d'aires marines protégées et de circuits écotouristiques ;
- seuls des pêcheurs bien organisés et professionnels peuvent aider à améliorer la situation dans le secteur de la pêche ;
- les ONG, OCB et organisations de pêcheurs plaident pour plus de financements en vue de renforcer leurs interventions dans les secteurs de la pêche et la protection du littoral contre toutes les formes d'égressions : anthropiques, naturelles.

La santé et la nutrition

Aux cotés des professionnels de la santé, d'autres acteurs interviennent dans le sens de l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre de la politique nationale de santé. Ces acteurs sont les ONG et OCB qui évoluent à différentes échelles géographiques et sous différents modus opérandi.

La politique de santé trouve son fondement dans la Constitution Sénégalaise qui garantit le droit à la santé en son article 8, et dispose en son article 17 que «…***L'Etat et les Collectivités publiques ont le devoir de veiller à la santé physique et morale de la famille et, en particulier, des personnes handicapées et des personnes âgées. L'Etat garantit aux familles en général et à celles vivant en milieu rural en particulier l'accès aux services de santé et au bien être…*** ».

La principale préoccupation des autorités du pays demeure l'amélioration des indicateurs de santé sur l'étendue du territoire.

Les problèmes pris en charge sont :

- la mal gouvernance dans le secteur de la santé ;
- l'état négatif des indicateurs de santé dans certaines localités ;
- la survivance de certaines maladies ;
- la faible implication des ONG/OCB dans la mise en œuvre des programmes de santé ;
- la faible couverture des besoins en soins et services de santé ;
- le faible accès des populations aux structures de santé ;
- le déficit de fonctionnalité des structures de santé, surtout les cases de santé ;
- le déficit de fonctionnalité des organes de santé mis en place ;
- l'absence de réformes adéquates pour le renforcement des mutuelles de santé ;
- les grèves récurrentes des travailleurs ;
- les dysfonctionnements du système de santé ;
- le faible apport financier des collectivités locales ;
- le manque de spécialistes dans les structures sanitaires éloignées de Dakar.

Les activités développées sont :

- l'information, l'éducation et la communication des populations;
- la sensibilisation pour stimuler les adhésions au niveau des mutuelles de santé;

- la prise en charge des bénéficiaires par les mutuelles de santé ;
- la réalisation et l'équipement d'infrastructures de santé ;
- le renforcement en médicaments des structures de santé ;
- la formation du personnel de santé, du personnel communautaire ;
- le plaidoyer (qualité des soins et services, gouvernance sanitaire, réforme des textes) ;
- la mobilisation de fonds ;
- la promotion de la bonne gouvernance sanitaire ;
- la promotion du dépistage des maladies comme le cancer, le VIH/Sida ;
- la réalisation d'études, de recherches-actions, d'enquêtes CAP ;
- la dotation des structures de santé de réactifs et logistiques (lutte contre le sida) ;
- la production et la diffusion de supports pédagogiques et didactiques ;
- la recherche de cibles ;
- l'orientation des tousseurs de plus de 15 jours vers les structures de dépistage dans le cadre du dépistage ;
- l'application du TDO communautaire ;
- la recherche des perdus de vue ;
- la distribution à base communautaire de moustiquaires imprégnées, de produits de PF, de préservatifs, de suppléments nutritionnels ;
- l'organisation d'ateliers de réflexion, d'échange, de partage sur divers sujets ;
- la vulgarisation de bonnes pratiques ;
- le suivi pondéral et nutritionnel des enfants ;
- les démonstrations culinaires ;
- le contrôle citoyen de l'utilisation des moyens financiers mobilisés.

La position de la société civile sénégalaise par rapport à la santé et à la nutrition repose sur les éléments suivants :

- l'accès à la santé est un droit humain qu'il faut sauvegarder et respecter
- la mal gouvernance sanitaire est à combattre à tout prix pour améliorer la couverture des besoins en santé des populations ;
- l'accès facile aux soins et services de santé de qualité requiert des structures de santé fonctionnelles de proximité ;
- les collectivités locales ne fournissent pas assez d'efforts financiers en direction de la santé, alors qu'il s'agit d'une compétence transférée ;
- des réformes poussées des textes législatifs dans le secteur de la santé sont nécessaires pour améliorer le fonctionnement des organes de santé, des mutuelles de santé ;
- les grèves récurrentes des syndicalistes pénalisent le bon fonctionnement du système de santé ;
- les ONG, OCB plaident pour une meilleure implication dans la mise en œuvre des programmes de santé ;
- les ONG, OCB plaident pour une utilisation équitable des spécialistes ;
- les ONG, OCB plaident pour plus de financements en vue de renforcer leurs interventions dans le secteur de la santé et de nutrition.

L'éducation

Les ONG, OCB et les organisations de syndicats, de parents d'élèves sont présentes dans le secteur de l'éducation.

Les problèmes pris en charge sont :

- les dysfonctionnements du système éducatif ;
- les grèves récurrentes des enseignants, des élèves, des étudiants ;
- la mal gouvernance du secteur de l'éducation ;
- la dépréciation progressive de la qualité de l'enseignement ;
- les mauvais résultats scolaires ;
- le faible effectif des filles par rapport aux garçons ;
- l'effectif pléthorique dans les salles de classe ;
- le manque d'hygiène et d'assainissement dans les écoles ;
- le déficit de fonctionnalité des organes du PDEF ;
- le déficit des moyens des écoles ;
- la faible intégration de thèmes d'actualité et essentiels dans les curricula

Les activités développées sont :

- la construction et l'équipement de salles de classes ;
- la construction de murs de clôture ;
- la construction de blocs sanitaires ;
- la distribution de fournitures et de manuels scolaires ;
- la formation des enseignants, des comités de gestion des écoles ;
- la médiation sociale dans le cadre des grèves ;
- le plaidoyer ;
- le contrôle citoyen de l'utilisation des moyens financiers mobilisés ;
- la réalisation d'études et de recherches-actions ;
- la promotion de l'accès des filles à l'école ;
- l'organisation d'ateliers de réflexion, d'échange, de partage sur divers sujets ;
- la production et la diffusion de supports pédagogiques et didactiques ;
- l'intégration école/milieu.

La position de la société civile sénégalaise par rapport à l'éducation repose sur les éléments suivants :

- l'accès à l'éducation est un droit humain qu'il faut sauvegarder et respecter
- la mal gouvernance dans le système éducatif est à combattre à tout prix pour améliorer les résultats scolaires et faire de l'école publique le véritable réceptacle des enfants du pays ;
- l'accès facile à l'éducation requiert des établissements éducatifs fonctionnels de proximité ;
- les collectivités locales ne fournissent pas assez d'efforts financiers en direction de l'éducation, alors qu'il s'agit d'une compétence transférée ;

- les grèves récurrentes des syndicalistes pénalisent le bon fonctionnement du système éducatif ;
- les ONG, OCB plaident pour un système éducatif de qualité ;
- les ONG, OCB plaident pour plus de financements en vue de renforcer leurs interventions dans le secteur de l'éducation.

Energie

Les ONG, OCB investissent le secteur de l'énergie qui est très important dans le contexte actuel caractérisé par le coût élevé des produits pétroliers

Les problèmes pris en charge sont :

- les dysfonctionnements dans la production et la distribution de l'électricité ;
- la rareté et la cherté des combustibles domestiques :
- les ruptures fréquentes dans la distribution du gaz butane ;
- la cherté du gaz butane ;
- les hausses fréquentes des prix des produits pétroliers ;
- la faible couverture des besoins en électricité ;
- les délestages fréquents.

Les activités développées sont :

- la promotion des technologies d'économie d'énergie ;
- la vulgarisation des foyers améliorés ;
- la promotion des cultures de jatrofa ;
- la promotion des énergies renouvelables (solaire, éolienne) ;
- l'implantation d'équipements de forages, de puits modernes, de transformation fonctionnant avec des énergies renouvelables ;
- l'implantation de plateformes multifonctionnelles ;
- l'expérimentation de techniques innovantes et rationnelles de carbonisation ;
- la promotion des bois villageois, du reboisement, des mises en défens ;
- la réalisation d'études et de recherches-actions ;
- l'organisation d'ateliers de réflexion, d'échange, de partage sur divers sujets ;
- la vulgarisation de bonnes pratiques.

La position de la société civile sénégalaise par rapport à l'énergie repose sur les éléments suivants :

- la promotion soutenue des énergies renouvelables doit être une action prioritaire des pouvoirs publics ;
- le monde rural et les zones périphériques des villes ont un droit d'accès à l'électricité ;

- la baisse des coûts d'énergie contribue au développement des secteurs d'activités productifs ;
- la recherche doit être au service de l'exploration d'énergies nouvelles et renouvelables ;
- l'éclairage public des villes renforce la sécurité des populations ;
- les ONG, OCB plaident pour une bonne couverture des besoins en énergie des populations ;
- les ONG, OCB plaident pour plus de financements en vue de renforcer leurs interventions dans le secteur de l'énergie.

La décentralisation et le développement local

Les ONG, OCB accompagnent et appuient le processus de décentralisation et de développement local à travers diverses intervention aux côtés des trois ordres de collectivités locales (régions, communes, communautés rurales).

Les problèmes pris en charge sont :

- le déficit d'outils de planification, d'outils d'aide à la prise de décision, d'outils de gestion des ressources naturelles, des finances locales ;
- l'insuffisance des capacités techniques des élus, des acteurs à la base ;
- le déficit infrastructurel ;
- le manque d'eau potable ;
- le manque de moyens pour la bonne prise en charge des compétences transférées ;
- le déficit de fonctionnement des commissions ;
- le déficit d'utilisation des conventions types.

Les activités développées sont :

- l'appui à la réalisation d'outils de planification (PLD, PIC, PRDI), d'outils d'aide à la prise de décision, d'outils de gestion des ressources naturelles (POAS), des finances locales (budget participatif, budget sensible au genre) ;
- l'appui à la réalisation d'infrastructures marchandes, éducatives, culturelles, socio-éducatives, sanitaires, etc. ;
- l'appui à la réalisation de pistes de production, de magasins de stockage, d'unités de conservation ;
- la réalisation de bassins de rétention, de forages, de puits modernes, de digues, de barrages ;
- l'appui à la mise en place de pépinières communautaires ;
- la formation des élus en planification, en gestion, sur les textes de la décentralisation, sur la planification et la gestion des ressources naturelles ;
- la formation des acteurs à la base en organisation, en planification, sur les textes de la décentralisation, sur la planification et la gestion des ressources naturelles ;
- la réalisation d'études et de recherches-actions ;

- l'organisation d'ateliers de réflexion, d'échange, de partage sur divers sujets ;
- la production et la diffusion de supports didactiques et pédagogiques ;
- l'appui à la mise en place de cadres de réflexion, de concertation, d'action.

La position de la société civile sénégalaise par rapport à la décentralisation repose sur les éléments suivants :

- le déficit de transfert de ressources financières suffisantes compromet la bonne prise en charge des compétences transférées ;
- les C.L ne sont pas techniquement bien outillées pour bien exploiter les opportunités offertes dans le cadre de la coopération décentralisée et des appels à projets ;
- les C.L ne mettent pas en place des mécanismes adéquats pour pérenniser les activités des ONG/OCB ;
- le partenariat entre C.L et acteurs à la base n'est pas bien structuré, ni bien promu ;
- les cadres institutionnels mis en place cessent d'être fonctionnels au terme des projets ;
- la mal gouvernance caractérise en général la gestion des ressources foncières et financières des C.L ;
- Les C.L ne mettent pas en place des mécanismes adéquats pour assurer l'entretien et la maintenance des infrastructures réalisées ;
- seuls des élus bien formés, peuvent faire fonctionner correctement les commissions techniques ;
- les ONG, OCB plaident pour un transfert de ressources insuffisantes pour l'ensemble des compétences transférées et une révision des conventions types ;
- les ONG, OCB plaident pour plus de financements en vue de renforcer leurs interventions dans le secteur de l'énergie.

Gouvernance et démocratie

Les ONG sont des acteurs clés dans le champ de la gouvernance et de la démocratie. Elles sont de plus en plus très préoccupées par les questions de gouvernance politique, économique, financière et des ressources naturelles.

Elles sont également préoccupées par les questions de démocratie politique et de démocratie à la base.

Les problèmes pris en charge sont :

- le blanchiment de l'argent sale ;
- la corruption et la concussion ;
- les détournements de deniers publics ;
- les détournements d'objectifs ;
- le manque de transparence dans la gestion des ressources ;
- le gaspillage des ressources ;
- l'accaparement des ressources par des groupes d'individus privilégiés ;
- l'enrichissement illicite

- le manque de transparence et de sincérité des processus électoraux ;
- le cumul de fonctions ;
- le népotisme ;
- les conflits politiques, économiques ;
- le non respect des droits humains ;
- le déficit de concertation à la base et de participation des populations à la gestion des affaires locales.

Les activités développées sont :

- la création d'observatoires régionaux sur la gouvernance, la démocratie, les droits humains ;
- l'information et la sensibilisation des populations sur les questions de gouvernance, de démocratie, des droits humains ;
- la formation des leaders des acteurs de la société civile sur les questions de gouvernance, de démocratie, des droits humains, du contrôle citoyen ;
- la dénonciation des mauvaises pratiques
- l'organisation de rencontres de protestation ;
- le plaidoyer ;
- la médiation sociale, politique ;
- la surveillance des élections ;
- la réalisation d'études et de recherches-actions ;
- l'organisation d'ateliers de réflexion, d'échange, de partage sur divers sujets ;
- la production et la diffusion de supports didactiques et pédagogiques ;
- la vulgarisation de bonnes pratiques ;
- la mise en place de guichets des droits humains ;
- l'organisation d'audiences foraines.

La position de la société civile sénégalaise par rapport à la gouvernance et à la démocratie repose sur les éléments suivants :

- la mal gouvernance sous toutes ses formes est un frein au développement durable ;
- la mal gouvernance est à la base des frustrations sociales, des velléités de rébellion ;
- la stabilité sociale et politique d'un pays dépend d'élections libres et transparentes ;
- le non respect des droits humains est assimilable à un crime contre l'humanité ;
- le déficit de démocratie à la base ne favorise pas un développement local durable ;
- les conflits armées sapent l'intégrité territoriale d'un pays ;
- les ONG, OCB plaident pour une bonne gouvernance intégrale, effective à tous les niveaux et pour un renforcement de la démocratie;
- les ONG, OCB plaident pour plus de financements en vue de renforcer leurs interventions dans le secteur de la gouvernance et de la démocratie.

Les mécanismes institutionnels promus dans le cadre du développement durable

Les ONG, OCB ont imaginé et mis en place des mécanismes institutionnels divers dans le souci de bien prendre en charge le développement durable à l'échelle locale, régionale, nationale.

Les problèmes pris en charge sont :

- le manque de cohérence dans les interventions ;
- le manque de coordination des intervenants ;
- le manque de synergie ;
- la dispersion des efforts ;
- le déficit de participation, d'inclusion dans les processus, les dynamiques de réflexion, d'action ;
- l'absence d'une société civile forte, bien structurée.

Ainsi, des cadres institutionnels de différents types sont créés :

- des réseaux ;
- des forums ;
- des alliances ;
- des comités locaux ;
- des cadres de concertation, de réflexion, d'action ;
- des espaces de dialogue, d'interpellation.

L'expérience la plus intéressante et la plus achevée est le forum social national pour l'environnement et le développement durable qui a été créé à l'issue d'un processus de quatre ans, appuyé par l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas et l'Union Mondiale pour la Nature (UICN).

Le forum a beaucoup d'avantages au plan institutionnel :

- il regroupe les organisations faîtières de producteurs, les consortia d'ONG, les ONG et les OCB actives dans l'environnement et le développement durable ;
- le forum est doté d'une charte consensuelle ;
- le forum a pour point focal le CONGAD ;
- le forum a comme partenaires stratégiques l'UICN, WWF, Wetlands ENDA Tiers Monde;
- le forum bénéficie d'un arrimage institutionnel au CONGAD ;
- les acteurs du forum ont bénéficié de formations sur le plaidoyer environnemental, le contentieux environnemental, le contrôle citoyen environnemental, la veille écologique ;
- le forum est doté d'un plan d'actions.

Le forum a beaucoup d'ambitions, mais reste pour le moment confronté à un manque de moyens.

III- APPRECIATION PAR LA SOCIETE CIVILE SENEGALAISE DE LA PRISE EN CHARGE DU DEVELOPPEMENT DURABLE PAR LES POUVOIRS PUBLICS ET LOCAUX

Les pouvoirs publics ont fourni beaucoup d'efforts dans les domaines suivants :

- la formulation de politiques, de plans d'actions, de stratégies nationales axées sur le développement durable ;
- l'élaboration d'une stratégie nationale sur le développement durable ;
- l'élaboration d'une politique nationale sur les modes de production et de consommation durables ;
- la concertation et l'implication des différents acteurs dans les processus de réflexion ;
- la création de cadres institutionnels pour réfléchir sur différents sujets en rapport avec le développement durable, évaluer des résultats, apprécier des contraintes.

Toutefois, la société civile sénégalaise, tout en reconnaissant les efforts fournis, relève des errements, un manque de volonté politique, un certain suivisme dicté par l'orientation des financements des partenaires financiers.

Ainsi, il manque de suite dans ce qui est entrepris, laissant toujours les autres acteurs à leur faim. La société civile a alors du mal à comprendre la situation ainsi caractérisée :

- les changements fréquents de tutelle de la commission nationale sur le développement durable ;
- des politiques, plans d'actions, stratégies nationales non ou faiblement mis en œuvre ;
- la stratégie nationale sur le développement durable, dont le processus d'élaboration a démarré depuis huit ans, n'est pas encore finalisée ;
- la commission nationale sur le développement durable ne se réunit qu'en marge de la préparation d'évènements internationaux ;
- les retombées financières dans le cadre du développement durable, via les mécanismes bilatéraux, multilatéraux, ne profitent qu'aux Etats ;
- la léthargie qui caractérise l'ensemble des cadres institutionnels créés ;
- il n'y a pas encore un ministère chargé du développement durable ;
- les changements institutionnels fréquents ;
- des agendas 21 très faiblement réalisés.
- En définitive, Les OSC ont toujours participé aux différentes concertations sur les accords multilatéraux sur l'environnement et le développement durable. Vingt ans après, il faut reconnaitre que les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes. Cependant, se dégage un consensus autour de la volonté de promouvoir une approche commune à responsabilités différenciées.
- Cela n'empêche pas de constater des impasses qui se dessinent autour de la question du changement climatique notamment du financement de l'adaptation pour laquelle

les pays du nord avaient pris des engagement au plan politique avec le financement des Plans Nationaux d'Adaptation au changement climatique (PANA) : peu de projets et programmes ont été financés dans ce cadre.

- Pour Rio+20, il sera important de travailler sur un agenda opérationnel avec de indicateurs plus ou moins précis pour faciliter le suivi et l'évaluation des interventions sur le Développement Durable (DD).
- Depuis la remise en cause des paradigmes du développement avec le constat des crises liées aux approches qui privilégiaient selon qu'on est d'obédience capitaliste ou socialiste voire communiste qui mettaient en avant soit le pilier social ou le pilier économique.
- Ces idéologies ignoraient la donne environnementale et considéraient les ressources naturelles comme une matière première en abondance non prépondérantes dans l'analyse des paramètres du développement.
- La conférence de Stockholm en 1972, un an après la naissance de la convention de RAMSAR sur les zones humides interpelle la communauté internationale sur la nécessité d'intégrer l'environnement dans l'analyse de la problématique du développement. Cette conférence marque les prémices du DD.
- En 1992, la conférence de Rio de Janeiro marque un tournant décisif avec la naissance de plusieurs accords notamment les conventions sur la désertification (CCD), sur la diversité biologique (CDB), sur la Convention cadre des nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) etc.
- Ces cadres ont permis de reconsidérer la façon d'utiliser les ressources naturelles (RN). Au niveau national, on assiste à des réformes institutionnelles et la mise en place de documents politiques comme le plan national d'action pour l'environnement (PNAE), le plan national de lutte contre la désertification (PAN/LCD), la stratégie nationale de conservation de la biodiversité (SNCB), la Loi Agro-sylvo-pastorale etc.
- Cette panoplie de documents de mise en œuvre des politiques à caractère DD à forte connotation environnementale montre la place désormais affirmée de son intégration avec plusieurs actions positives mais cache mal la prédominance des activités d'élaboration et les concertations qu'à apporter des réponses concrètes durables sur le terrain.
- De ce fait, les pressions de toutes natures continuent de s'exercer sur les ressources et les espèces telles que dans les océans (pêche) et sur les combustibles fossiles bien

qu'il y ait des actions concertées. La mise en place de l'Agenda21 est un acte assez intéressant comme choix politique qui propose des alternatives technologiques (énergies renouvelables : solaire et l'éolien).

- D'autre part, il faut reconnaitre que la multiplicité des cadres de discussions et de négociations s'est faite au dépend de l'efficacité.
- En 2002 à Johannesburg, l'intégration des conventions sur le principe, a connu une importante phase charnière en termes de synergies. En ce qui concerne les OSC et les ONG, il semble plus approprié de rendre pratique ce facteur en agissant dans le cadre du développement locale qui est une échelle pertinente de mise en œuvre.
- En ce sens le niveau local doit passer comme le pôle de développement durable qui permet de mener la lutte contre la pauvreté et la dégradation des écosystèmes en vue d'inverser par la mise en œuvre d'investissements durables la tendance à l'émigration des villes vers les campagnes et les pays du nord.
- Il s'agira d'améliorer la sécurité alimentaire, les besoins de financement et la promotion des Activités Génératrices de Revenus (AGR). En outre, il faut promouvoir une dynamique de Gestion Durable des Ressources Naturelles.

IV- LA SOCIETE CIVILE SENEGALAISE FACE A LA PROBLEMATIQUE DE L'ECONOMIE VERTE

La société civile sénégalaise est à priori dans l'ensemble, mal informée sur la problématique de l'économie verte. Ceux qui ont une certaine compréhension du concept ne semblent pas enthousiastes et restent très méfiants.

Autant, d'aucuns le qualifient d'effet de mode, autant d'autres estiment qu'il s'agit d'une autre forme pernicieuse d'expression du capitalisme mondial cherchant à mieux profiter des ressources naturelles mondiales.

Ces derniers estiment qu'on cherche à mettre le marché au cœur de la gouvernance des ressources naturelles mondiales. Ils appellent à la prudence et au refus de céder à un quelque enthousiasme pouvant mener le monde vers le chaos.

La société civile sénégalaise ne s'est autorisée à aucune tentative de définition du concept, préférant attendra l'évolution des choses et apprécier ensuite.

Il est seulement dégagé une position de principe qui semble aller dans le sens d'un refus à suivre aveuglément toutes formes de théorisation tendancieuse du développement, dont les implications potentielles seront l'accentuation de la pauvreté, du gaspillage des ressources naturelles et l'érection des pays en développement en réceptacles des pollutions industrielles des pays développés.

La société civile sénégalaise est à priori dans l'ensemble, mal informée sur la problématique de l'économie verte. Ceux qui ont une certaine compréhension du concept ne semblent pas enthousiastes et restent très méfiants.

Autant, d'aucuns le qualifient d'effet de mode, autant d'autres estiment qu'il s'agit d'une autre forme pernicieuse d'expression du capitalisme mondial cherchant à mieux profiter des ressources naturelles mondiales.

Cependant, L'économie verte doit contribuer à inverser la tendance de l'exode rural actuelle qui devra se faire au profit d'une recherche de performances plus accrues sur les sources d'énergies renouvelables (solaire, éolienne, etc.). L'accès durable à l'énergie permettra de faire de l'agriculture et du monde rural le pôle du développement durable avec des pôles agricoles où l'exploitation familiale et l'agriculture paysanne ancrée dans des valeurs socio-économiques et culturelle qui est souvent oubliée dans le développement durable.

La maitrise du système culturel des terroirs locaux reste un défi à relever dans les pays en développement comme ce fut le cas en Europe et en Chine.

Par ailleurs, il faut lutter durablement contre la corruption et la mal gouvernance en instaurant à l'échelle locale, nationale et internationale un système démocratique plus juste, plus équitable et qui respecte le droit de minorités ethniques et confessionnelle. A cet effet, il faudra établir de larges concertations et d'échanges d'expériences en vue de capitaliser les meilleures pratiques et surtout le savoir local qu'il faut combiner avec la recherche scientifique moderne (jachère, mis en défens, fertilisants biologiques).

C'est pourquoi, l'économie verte doit mettre l'accent sur l'Agriculture, l'Elevage et la pêche qui ont développé des technologies douces et sobres en carbone qui sont dans une large mesure pourvoyeuse d'emplois verts qu'il faut renforcer par l'apport d'investissements massifs sur des technologies plus performantes en matière de maîtrise de l'eau et des intrants (goutte à goutte, réutilisation des eaux usées, semences etc.).

De pareilles initiatives, encouragées par une volonté politique affirmée, accompagneront l'entrepreneuriat rural dans son évolution logique vers la transformation pour rompre le cercle vicieux de l'économie de traite avec un monde rural pourvoyeur de matières premières pour l'extérieur au détriment de la transformation.

La même chose devra se faire au niveau du secteur de la pêche et de la conservation de la diversité biologique marine à travers des initiatives intégrées comme la mise en place de repos biologiques, d'aire marines protégées avec l'instauration de campements et de circuits écotouristiques, de la conservation des écosystèmes de mangrove, de la restauration d'activités de collecte des huitres, de mollusques, de crustacées.

Dans le domaine forestier, la mise en place de forêts communautaires aménagées permet de responsabiliser les populations locales et d'augmenter leurs revenus à travers l'exploitation des produits forestiers non ligneux (PFNL) comme l'apiculture, la biomasse, les plantes médicinales etc. Aussi, il est possible dans certains cas de développer des initiatives REDD+, la préservation des espèces naturelles contre l'agressivité des organismes génétiquement modifiés (OGM).

V- LES POSITIONS DE LA SOCIETE CIVILE SENEGALAISE PAR RAPPORT AUX THEMES CLES DE LA CONFERENCE DE RIO+20

La société civile sénégalaise a dégagé des positions par rapport aux thèmes suivants.

Le cadre institutionnel

Les ONG sont très critiques vis-à-vis de la bureaucratie dans la gouvernance du développement durable. Les populations sont peu impliquées. Au malgré les efforts d'organisation de l'Etat et appuis des ONG à certaines collectivités locales (Agenda 21 locaux, budget participatif etc.), la plupart des cadres institutionnels locaux ne sont pas adaptés pour prendre en charge les conventions (CCD, CCNUCC, CDB).

Comme le note l'IDDRI (RA 2010), la gouvernance du développement durable, institutionnalisée par le Sommet de la Terre de Rio en 1992 et ses trois conventions (Désertification, Biodiversité, Changements Climatiques), a subi des transformations profondes au cours de la dernière décennie, marquée à la fois par la diffusion large de l'idée de développement durable dans les discours et des résultats insatisfaisants, sinon décevants.

En d'autres termes, le développement durable a été largement mis à mal au cours des vingt dernières années.

L'imprécision de la notion dont on a mieux défini et opérationnalisé les contours depuis Rio a subi, de plein fouet les chocs de la mondialisation qui ont rompu les liens et les soutiens qui se tissaient entre les trois « piliers » - économiques, environnementaux et sociaux ; Il en est de

même en ce qui concerne les objectifs du millénaire alors que l'éradication de la pauvreté doit rester un objectif majeur et non un simple « contexte » de l'économie verte.

La notion de durabilité du développement n'a jamais été profondément admise par les secteurs économiques et financiers, en particulier le secteur privé et les économistes « libéraux ». L'avatar de la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise est plus un argument de positionnement commerciale vis-à-vis des consommateurs, de plus en plus soucieux de ces dimensions, qu'une réelle prise en compte de la durabilité du développement ;

Aussi, l'idée de la mise en place d'une Organisation des Nations Unies plus proche des préoccupations des populations en matière d'environnement et développement durable est-elle agitée en remplacement du PNUE et serait logée en Afrique. En tout état de cause, une architecture institutionnelle adaptée est nécessaire.

Le cadre institutionnel mondial en charge du développement durable connaît les limites suivantes :

- le cadre institutionnel est complexe du point de vue structuration administrative, fonctionnement, saisine ;
- le cadre institutionnel a surtout comme interlocuteur les Etats ;
- le cadre institutionnel génère des mécanismes de financement peu profitables à la société civile

Il faut donc aller dans le sens de réformes faisant largement place à la société civile et favorisant l'accès direct au financement à travers divers fonds mis en place.

Le cadre institutionnel national en charge du développement durable n'est pas très visible. En plus, il est éclaté, dispersé et dormant.

C'est pourquoi, il est suggéré :

- de supprimer les points focaux des conventions ;
- de renforcer les prérogatives de la commission nationale sur le développement durable ;
- de créer un ministère en charge du développement durable.

Le cadre institutionnel national sera complété par le renforcement institutionnel et organisationnel du forum social national pour l'environnement et le développement durable, de manière à permettre à la société civile de bien jouer son rôle dans le cadre de la bonne prise en charge des questions de développement durable au profit des populations.

L'économie verte

Les pays en développement engagés sur la voie d'un développement plus durable depuis plusieurs décennies doivent aborder ces thèmes avec une certaine circonspection. En effet, l'introduction du nouveau « paradigme », qui consiste à tout repeindre en « vert » (de l'économie verte aux emplois verts via la croissance verte et autres), dans les discours officiels ne masque t'elle pas la remise en cause du sentier de développement durable sur lequel les PED se sont, à grands efforts, engagés. Ces nouvelles appellations, fortement influencé par les travaux de l'OCDE sur la « green economy» méritent un détour afin de cerner quelles sont les originalités et les valeurs ajoutées qu'elles apportent (ou n'apportent pas) dans l'analyse et l'opérationnalité.

L'expérience des cinquante dernières années doit conduire à une certaine prudence sur l'appropriation de nouvelles notions : croissance économique, écodéveloppement, croissance zéro, ajustement structurel, objectifs du millénaire, développement durable. Les changements d'appellation sont-ils des changements de paradigme pour des politiques identiques ? (JP Thomas 2012).

La position de la société civile, outre la position de principe dégagée, est qu'il faut poursuivre les actions de lutte contre la pauvreté, de protection et de préservation des ressources naturelles.

Au besoin, il faudra fusionner les agendas de lutte contre la pauvreté et les agendas sur l'économie verte.

Le financement du développement durable

Au stade actuel, le financement du développement durable à partir des seules contributions des Etats (Aide Publique au Développement – APD ou fonds dédiés et additionnels, comme pour les changements climatiques) subit une contrainte majeure liée, pour partie, aux crises financières successives et l'endettement rencontrées par les pays développés. Les marges de manœuvre des pays et de la communauté internationale, appelées encore « flexibilité » comme dans le Protocole de Kyoto, relèvent principalement de l'implication du secteur privé et de tous les mécanismes permettant de faire jouer l'effet de levier sur l'investissement privé.

Sous ces aspects, il fallait, pour Rio+20, retrouver un discours mobilisateur pour les secteurs privés. C'est sur ces bases que s'est construit le discours des Nations Unies pour Rio+20 en s'appuyant sur les travaux réalisés par l'OCDE qui s'était employé depuis plusieurs années à développer des processus de recherche et de concertation dévoués à la « green economy » ; Il faut souligner que ce discours a été largement relayé, en matière de lobbying, par des ONG internationales comme le WWF.

Le retour à la primauté de l'économisme devenait un message incontournable et majeur. Or, le risque est grand de marginaliser les aspects environnementaux et sociaux et de rentrer de plein pied dans les scénarios« A1 » de l'IPCC, dits de convergence par croissance, à savoir une tendance d'évolution qui privilégie l'économie et le matérialisme par rapport aux aspects environnementaux et sociaux du développement.

L'aide publique au développement

Le bilan de l'aide publique au développement (APD) connait une évolution négative malgré le fait qu'elle n'est jamais atteinte les 0.7% des PIB des pays développés. L'analyse de cette source de financement des pays en développement connait plusieurs problèmes auxquels il faut travailler à y remédier. Les propositions à Rio +20 vont a peu près tourner autour de la recherche d'autres initiatives:

(a) Vérité des prix avec suppression des subventions, évaluation des ressources naturelles et taxes environnementales (pollueur-payeur). L'objectif est d'internaliser les externalités, de soutenir la consommation "durable" et de motiver les « bons » choix dans les affaires.

(b) Réformes des taxes environnementales basées sur l'expérience des pays européens. L'idée de base étant de supprimer les taxes sur les « bons » facteurs de production (comme le travail) pour les appliquer aux « mauvais » facteurs (comme la pollution), ce qui doit permettre d'obtenir un double dividende en corrigeant les externalités environnementales tout en « boostant » l'emploi ;

(c) Politiques publiques pour promouvoir le « verdissement » des affaires et des marchés ";

(d) Appui public ciblé en matière de recherche et développement dans les domaines des technologies "saines" pour l'environnement, pour une partie, en vue de compenser les investissements privés pré-commerciaux dans le domaine de la recherche et du développement et, pour une autre partie, en vue de stimuler l'investissement dans les domaines critiques (comme les énergies renouvelables) qui peuvent potentiellement bénéficier d'économies d'échelle et, enfin, en vue de compenser les biais actuels des recherches sur les technologies « sales » ou « hasardeuses » ;

(e) Investissement public dans des infrastructures durables (transport public, énergies renouvelables, reconfiguration des infrastructures existantes et des bâtiments en vue d'en améliorer l'efficacité énergétique) et restauration du capital naturel en vue de le maintenir et, là où c'est possible d'en augmenter le stock ;

(f) Investissement stratégique via le financement du développement du secteur public, des programmes de mobilisation et de partenariat afin de poser les fondations d'une croissance économique autoentretenue et durable sur le plan social et environnemental ;

(g) Politiques sociales pour réconcilier les objectifs sociaux avec les politiques économiques proposées ou existantes.

Le financement du développement durable devrait procéder de mécanismes de financements innovants dont les critères d'éligibilité seraient fortement articulés autour de l'intégration du volet environnement et GRN.

Ces mécanismes innovants de financement ne doivent pas être trop dépendants de l'aide publique bilatérale au développement qui est dans une forte tendance de baisse.

Ces mécanismes innovants de financement doivent aider à rompre d'avec les pratiques de mal gouvernance financière sous toutes ses formes : corruption, détournements de fonds,

détournements d'objectifs, gaspillage des fonds à travers l'utilisation des experts des pays développés, etc.

Ces mécanismes innovants de financement doivent comporter des guichets Etats et des guichets Société civile, avec des fonds importants.

Autant des projets estampillés « projets de développement durable» pourront être financés, autant des projets sectoriels, thématiques à forts effets et impacts environnementaux pourront également financés.

Dans le cadre de la gouvernance des mécanismes innovants de financement, il devra être encouragé la mise en place de fonds nationaux, suivant le schéma institutionnel et opérationnel du Fonds Pays-Bas d'appui aux ONG et OCB actives dans le secteur de l'environnement et de la GRN. Ce schéma responsabilise les ONG et OCB, repose sur un comité de pilotage, de sélection, de suivi (CONGAD, UICN, WWF, Wetlands) et met l'accent sur le renforcement continu des capacités des bénéficiaires de financement.

De bons résultats sont générés et la transparence dans la gestion des fonds est assurée.

Les seuls aspects qui méritent d'être revus sont :

- les montants alloués qui doivent connaître une hausse par rapport aux problèmes pris en charge ;
- la durée qui doit être allongée suivant les montants alloués.

VI- RECOMMANDATIONS

Les principales recommandations formulées sont :

- Ne pas aller à Rio en ordre dispersé
- S'employer à parler d'une seule voix au sein de la société civile sénégalaise
- Veiller à faire passer les positions de la société civile pour tous les sujets en rapport avec le contenu du document
- Suivre attentivement et de façon assidue le déroulement des différentes rencontres en marge de la conférence de manière à collecter toutes recommandations utiles pour l'après Rio+20
- S'employer à préparer une restitution nationale dans le souci de bien informer la société civile, de mettre en place tous les mécanismes idoines, susceptibles d'aider à poursuivre le travail, à bien prendre en charge les conclusions et recommandations issues de la conférence
- S'employer à développer des relations de partenariat plus fructueuses avec les partenaires à la suite de Rio+20

CONCLUSION : « le futur que nous voulons »

Les définitions dans bien des cas sont négligeables dès lors que des actions positives sont entreprises de manière participative au bénéfice des populations. Cependant, il est important des mettre des garde-fous à l'économie verte qui ne doit pas être synonyme de surexploitation

du capital naturel. La mise sur le marché des produits dits verts ne doit pas conduire à l'accaparement du patrimoine naturel par les multinationales des forêts des pays en développement.

Il convient pour les pays en développement d'accroitre leur capacité d'anticipation sur les possibles dérives et initiatives des multinationales en menant une réflexion prospective pour que l'économie verte, les emplois verts reste encadré dans le sillage du développement durable. Pour certains, il est impérieux que « l'économie verte doit être pour le développement durable ce que le protocole de « Kyoto amélioré » dans son esprit, est pour le climat » mais pas se substituer au développement durable.

Ces initiatives vers la durabilité doivent être soutenables et remplacer la plupart des modèles destructeurs actuels, car le développement actuel tend vers une marche avec un système bancal : l'économie verte doit remédier aux imperfections constatées et offrir à l'intégration des piliers comme le social, le culturel et l'environnement avec une économie qui les préserve.

Les OSC doit œuvrer pour contraindre les Etats à s'engager pour réduire les gaps qui nous séparent des OMD de manière urgente et décisive.

La production des pays sous-développés doivent être soutenus dans le commerce international par la mise en place d'un système de transparence, de justice sociale et d'équité dans les prix.